



Vente d'un bien immobilier

Par **Henri de lardemelle**, le **04/09/2018** à **19:18**

[smile33] Ma mère est propriétaire d'un appartement. mon demi frère et ma demi sœur on reçu en héritage le quart de la moitié de cet appartement au décès de mon beau père l'autre moitié allant à ma mère. Ma question est : peuvent-ils faire vendre cette appartement sans mon accord en sachant que cela me déshérite ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **youris**, le **04/09/2018** à **20:24**

bonjour,

je ne vois pas en quoi, cela vous déshérite, puisqu'on parle d'héritage au décès de la personne dont on est héritier selon le code civil et non avant.

votre mère a parfaitement le droit d'être d'accord pour vendre cet appartement qui est en indivision avec votre demi-frère et votre demi-soeur.

Elle peut même dilapider son patrimoine sans vous demander votre avis.

salutations